

*Date de dépôt: 10 mars 2004*

*Messagerie*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Pierre Guérini : Postes de Police : Quelle est la politique du DJPS**

En date du 12 février 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Lors d'une récente réunion avec le Conseil administratif de la ville d'Onex, j'ai appris que la volonté du DJPS était de fermer le poste de Police d'Onex, et de le déplacer dans une autre commune.*

*Les raisons invoquées ?*

- a) ce poste est devenu trop petit,*
- b) il ne permet plus au personnel d'exécuter ses tâches dans des conditions optimales.*

*Ce motif est hélas des plus valables, et ce problème a déjà été évoqué à plusieurs reprises par les autorités municipales, tant au niveau du Conseil municipal que du Conseil Administratif.*

*A la suite de diverses interventions, en particulier lors d'une séance des commissions réunies du Conseil Municipal et en présence de Monsieur Gérard Ramseyer, Conseiller d'Etat en charge du DJPT et des responsables de la Police, un rafraîchissement des locaux et quelques modifications intérieures pour permettre un meilleur accueil ont été entrepris. Malheureusement, la surface dédiée n'ayant pas été augmentée, le problème du nombre de places disponibles pour les agents est resté le même.*

*La présence d'un poste de police à Onex est fondamentale, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la diversité sociologique de la population onésienne provoque parfois un sentiment d'insécurité, particulièrement ressenti par une partie des citoyens.*

*La présence de gendarmes en uniforme est propre à rassurer, et le simple fait qu'ils traversent la cité pour se rendre sur divers lieux d'intervention est un facteur apaisant.*

*De plus, cette présence correspond bien aux objectifs annoncés par le DJPS, à savoir disposer d'une police de proximité.*

*D'autres part, on doit à l'évidence constater que pour compenser la disparition de la force publique cantonale, il est nécessaire d'avoir une force publique communale, en d'autres termes des ASM. Or, Onex ne dispose pas - pour des raisons que le Conseil d'Etat connaît bien - des moyens financiers permettant l'engagement de personnel supplémentaire, à même de remplir ces tâches de présence et de sécurité.*

*Au-delà du besoin d'avoir, à Onex, une présence policière cantonale, on peut se poser la question de savoir s'il est judicieux de rapprocher ces forces de la Ville de Genève.*

*En effet, ce déplacement va augmenter la surface d'intervention dévolue au futur poste de police et générer les problèmes inhérents à ce type de mesure : augmentation des délais nécessaires pour arriver sur le lieu d'intervention, stress supplémentaire induit par de longs temps de parcours, sans compter les nuisances sonores qui devront être supportées par une plus grande part de la population.*

*Au vu de ce qui précède, mes questions sont les suivantes :*

- 1) Est-il correct que des plans existent pour le déplacement du poste de police d'Onex dans une commune voisine ?*
- 2) Si oui :*
  - a. Quels sont les motifs exacts qui ont présidé à cette démarche ?*
  - b. Est-il prévu de déplacer le poste de police dans des locaux existants ou d'en construire de nouveaux ?*
  - c. Quelles seraient les conditions à remplir par la commune d'Onex pour conserver un poste de police en d'autres termes, quel serait le cahier des charges du nouveau poste ?*
  - d. Envisagez-vous de prendre contact avec les autorités d'Onex afin de savoir si des locaux ou un terrain peuvent être mis à disposition du DJPS pour un nouveau poste de police ?*
- 3) Si non : comment envisagez-vous l'avenir de la police de proximité à Onex, et de manière plus générale dans le canton ?*

*Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ces questions, et pour les réponses que vous leur apporterez.*

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

***Question 1 : Est-il correct que des plans existent pour le déplacement du poste de police d'Onex dans la commune voisine ?***

Le poste de police d'Onex, sis 13, rue des Bossons, qui dessert un secteur d'environ 80'000 habitants, est devenu trop exigu et ne peut pas être agrandi.

Il est donc envisagé de déplacer ce poste de police et une recherche de locaux plus adéquats est menée par le DAEL, qui a contacté les villes d'Onex et de Lancy.

***Question 2 :***

***a) Quel sont les motifs exacts qui ont présidé cette démarche ?***

Comme le relève lui-même l'auteur de l'interpellation urgente écrite, le poste de gendarmerie d'Onex est actuellement trop petit en regard de l'effectif qu'il doit abriter. De plus, son agrandissement n'est pas envisageable.

Les locaux actuels ne permettent plus au personnel d'effectuer ses tâches dans des conditions optimales. En particulier l'accueil des citoyens ne peut pas se faire dans un climat de confidentialité, en raison de l'étroitesse des locaux.

***b) Est-il prévu de déplacer le poste de police dans des locaux existants ou d'en construire de nouveaux ?***

Une étude de faisabilité est en cours concernant un immeuble qui devrait être construit sur la Ville de Lancy, sur un terrain sis en bordure de la route du Pont-Butin, entre le chemin des Poteaux et le dénivelé de la rue des Bossons, en prolongement de l'immeuble de l'assurance Helsana.

***c) Quelles seraient les conditions à remplir par la commune d'Onex pour conserver un poste de police, en d'autres termes quel serait le cahier des charges du nouveau poste ?***

Le nouveau poste ne doit pas être situé dans un immeuble locatif, afin de préserver la tranquillité des habitants.

Un architecte a été mandaté. Il élabore les plans en fonction des indications qui lui sont fournies par les services de police.

*d) Envisagez-vous de prendre contact avec les Autorités d'Onex afin de savoir si des locaux ou un terrain peuvent être mis à disposition du DJPS pour un nouveau poste de police?*

La Ville d'Onex a été informée dans le courant de l'été 2003 de la nécessité de trouver des locaux plus spacieux pour le poste d'Onex. A ce jour, elle n'a pas présenté de proposition concrète pouvant permettre le relogement du poste de police sis sur son territoire.

*Question 3 : Si non : comment envisagez-vous l'avenir de la police de proximité à Onex, et de manière plus générale dans le canton ?*

En cas de déplacement du poste d'Onex sur la commune de Lancy, les gendarmes de proximité accompliront leurs tâches comme par le passé.

Il est important de souligner que le poste prévu au Petit-Lancy, s'il se réalise, se trouvera à 750 mètres du poste actuel et que la présence des gendarmes sur le secteur d'Onex n'est nullement remise en cause.

La police de proximité constitue une réponse adaptée à la délinquance urbaine et ses principes de gestion doivent s'inscrire dans la durée. A cet effet, dès la fin du mois de mars 2004, un concept va être élaboré par la direction de la police en collaboration avec les autorités et associations concernées.

Pour votre information, le temps consacré à la préparation de la présente réponse a été de 1 heure.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Robert Cramer

**Secrétariat du Grand Conseil****IUE 66**

*Interpellation présentée par le député:  
M. Pierre Guérini*

*Date de dépôt: 12 février 2004*

**Interpellation urgente écrite****Postes de Police : Quelle est la politique du DJPS ?**

Lors d'une récente réunion avec le Conseil administratif de la ville d'Onex, j'ai appris que la volonté du DJPS était de fermer le poste de Police d'Onex, et de le déplacer dans une autre commune.

Les raisons invoquées ?

- a) ce poste est devenu trop petit,
- b) il ne permet plus au personnel d'exécuter ses tâches dans des conditions optimales.

Ce motif est hélas des plus valables, et ce problème a déjà été évoqué à plusieurs reprises par les autorités municipales, tant au niveau du Conseil municipal que du Conseil Administratif.

A la suite de diverses interventions, en particulier lors d'une séance des commissions réunies du Conseil Municipal et en présence de Monsieur Gérard Ramseyer Conseiller d'Etat en charge du DJPT et des responsables de la Police, un rafraîchissement des locaux et quelques modifications intérieures pour permettre un meilleur accueil ont été entrepris. Malheureusement, la surface dédiée n'ayant pas été augmentée, le problème du nombre de places disponibles pour les agents est resté le même.

La présence d'un poste de police à Onex est fondamentale, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la diversité sociologique de la population onésienne provoque parfois un sentiment d'insécurité, particulièrement ressenti par une partie des citoyens.

La présence de gendarmes en uniforme est propre à rassurer, et le simple fait qu'ils traversent la cité pour se rendre sur divers lieux d'intervention est un facteur apaisant.

De plus, cette présence correspond bien aux objectifs annoncés par le DJPS, à savoir disposer d'une police de proximité.

D'autres part, on doit à l'évidence constater que pour compenser la disparition de la force publique cantonale, il est nécessaire d'avoir une force publique communale, et d'autres termes, des ASM. Or Onex ne dispose pas - pour des raisons que le Conseil d'Etat connaît bien - des moyens financiers permettant l'engagement de personnel supplémentaire, à même de remplir ces tâches de présence et de sécurité.

Au-delà du besoin d'avoir, à Onex, une présence policière cantonale, on peut se poser la question de savoir s'il est judicieux de rapprocher ces forces de la Ville de Genève.

En effet, ce déplacement va augmenter la surface d'intervention dévolue au futur poste de police et générer les problèmes inhérents à ce type de mesure : augmentation des délais nécessaires pour arriver sur le lieu d'intervention, stress supplémentaire induit par de longs temps de parcours, sans compter les nuisances sonores qui devront être supportées par une plus grande part de la population.

Au vu de ce qui précède, mes questions sont les suivantes :

- 1) Est-il correct que des plans existent pour le déplacement du poste de police d'Onex dans une commune voisine ?
- 2) Si oui :
  - a. Quels sont les motifs exacts qui ont présidé à cette démarche ?
  - b. Est-il prévu de déplacer le poste de police dans des locaux existants ou à d'en construire de nouveaux ?
  - c. Quelles seraient les conditions à remplir par la commune d'Onex pour conserver un poste de police, en d'autres termes, quel serait le cahier des charges du nouveau poste ?
  - d. Envisagez-vous de prendre contact avec les autorités d'Onex afin de savoir si des locaux ou un terrain peuvent être mis à disposition du DJPS pour un nouveau poste de police ?

- 3) Si non : comment envisagez-vous l'avenir de la police de proximité à Onex, et de manière plus générale dans le canton ?

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ces questions, et pour les réponses que vous leur apporterez.